

PETITE ENFANCE

# Relais Assistantes Maternelles

## RAM de Vélizy-Villacoublay

Accueil au public sur rendez-vous :  
mardi de 14h30 à 18h30, mercredi de 14h à 16h30 et jeudi de 14h à 17h.  
Réunions collectives programmées (consulter [www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr))

Accueil collectif animations pour assistantes maternelles  
et auxiliaires parentales avec les enfants qu'elles accueillent :  
les mardis, jeudis, vendredis de 9h à 11h30 (sauf pendant les vacances scolaires) et  
certains mercredis sur inscription

Contactez le Relais Assistantes Maternelles pour vous renseigner et vous inscrire :  
4 bis rue Clément Ader - 78140 Vélizy-Villacoublay - Tél. : 01 34 58 11 28  
[rammermoz@velizy-villacoublay.fr](mailto:rammermoz@velizy-villacoublay.fr)

Espace Jean MERMOZ  
4 bis rue Clément Ader  
78140 Vélizy-Villacoublay  
Tél. : 01 34 58 11 28

En partenariat avec la  
Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines



# Le Relais vous propose

## Pour les assistantes maternelles :

- Un lieu neutre pour vous informer, rencontrer d'autres assistantes maternelles et échanger vos expériences.
- Une écoute et un soutien dans votre pratique professionnelle auprès des enfants.

- Un lieu d'informations sur le statut d'assistante maternelle agréée.

- Des informations générales et actualisées sur vos droits et obligations (contrats de travail, congés payés, convention collective ...).

- Des temps d'animations collectives avec les enfants que vous accueillez.

- Une documentation sur votre profession et le jeune enfant : les jeux, la pédagogie...



## Pour les parents et futurs parents :

- Des informations et un accompagnement dans la recherche d'un mode de garde.
- Des informations générales sur le métier d'assistante maternelle et le contrat de travail.
- Des entretiens individuels et/ou collectifs, pour vous aider dans votre rôle d'employeur d'une Assistante Maternelle.
- Des informations sur vos droits et devoirs (contrats de travail, congés payés, législation, aide de la Caf...)
- Une orientation en cas de questions spécifiques.

## Vous désirez devenir assistante maternelle :

- Mise à disposition d'une documentation actualisée.
- Guide dans les démarches à effectuer avec le Conseil Général en vue de l'agrément.

